



Cadre réservé à l'administration

Dossier n°:

Enregistré le:

Païement CB: ESP: CH:



CARTE PASS ADULTES
de 16 ans à 55 ans
Septembre 2018 à juin 2019

Pièces à joindre

- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique d'un sport
- 1 attestation d'assurance Responsabilité Civile Individuelle Accident couvrant les activités sportives
- 1 copie Carte d'Identité ou passeport
- 1 justificatif de domicile (quittance EDF, téléphone)
- 2 photos d'identités
- Paiement par chèque (*à l'ordre du CLUB OMNISPORTS LOISIRS VIAS*) ou par CB ou en espèces
50 € pour 1 séance hebdomadaire ou 70€ pour 2 séances hebdomadaires ou 100€ pour toutes les séances

Tarif extérieur : 60 € pour 1 séance hebdomadaire ou 80 € pour 2 séances hebdomadaire ou 110 € pour toutes les séances

Activité(s) choisie(s)

- Randonnée (lundi 14h00 – 16h30)
- Marche nordique (jeudi 09h00 – 11h30)
- Futsal (+ de 30 ans) jeudi 19h30 – 20h30
- Gymnastique adaptée jeudi 08h45 – 11h45
- Bibliothèque gratuite

INFORMATIONS

NOM/prénom.....

Date de naissance..... Lieu

Adresse

Code postal Ville.....

☎ ☎

Mail :

Indications particulières (ex. port de lunettes, allergies, fragilités particulières, traitements, etc.....)

.....

.....

PERSONNES à PREVENIR en CAS D'URGENCE

NOM/Prénom	Liens de parenté	Téléphone

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Médecin traitant :

NOM/Prénom

Adresse

Code postal /Ville



.....

Sécurité Sociale :

N°

Mutuelle :

Nom

N°

Responsabilité civile :

Compagnie d'assurances.....

N° de police

AUTORISATIONS

J'autorise à être photographié et publié sur tous les supports de communication de la ville de Vias

Je n'autorise pas à être photographié et publié sur tous les supports de communication de la ville de Vias

Je, soussigné(e)M., Mme.....

Autorise les animateurs sportifs municipaux à faire donner (en cas d'absence des trois personnes à joindre en cas d'urgence) les soins urgents qu'il jugera utiles après avis médical.

J'autorise donc la direction à faire intervenir un médecin, à faire appel aux services d'urgence, à hospitaliser et à faire pratiquer une anesthésie générale si le cas le nécessite.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur, les consignes et décisions des éducateurs ainsi que les horaires du club omnisports.

Fait à Vias le

NOM/Prénom

Signature



CARTE PASS ADULTES

de 16 ans à 55 ans

Règlement général

Article 1

Pour la carte Pass-Adultes (plus de 16ans à 55 ans) il est impératif de : remplir un dossier d'inscription en fournissant les pièces suivantes :

- 1 justificatif de domicile,
- 2 photos d'identités,
- un certificat médical de moins de 2 mois attestant de la capacité à pratiquer la ou les activités physiques choisies,**
- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport,
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités sportives, **ou** pour les plus de 16 ans, une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident couvrant les activités extra-scolaires.

L'attribution de la carte Pass est personnelle et nominative et ne se fera qu'après le dépôt du dossier complet au Gymnase Victor Bernado. Cette carte est valable, de Septembre à Juin de l'année suivante.

Article 2

Pour participer à une activité il est impératif de s'inscrire au préalable aux activités proposées et de montrer sa carte au responsable de l'animation.

Article 3

Les adhérents pourront utiliser le matériel mis à leur disposition, en respectant les consignes des animateurs.

Toute dégradation sera facturée à l'adhérent ou aux parents en cas de dégradation commise par un enfant mineur.

Article 4

Pour le bon déroulement des activités, il est nécessaire d'adopter une attitude de respect envers les autres (adhérents ou animateurs) Toutes formes d'agressivités (verbales ou physiques) et toutes les attitudes dangereuses ou violentes à l'encontre d'un tiers seront sanctionnées par une exclusion temporaire ou définitive en fonction de la gravité des faits.

Toute exclusion d'une des activités entraîne, par le retrait de la carte Pass, l'exclusion de toutes les autres animations

Article 5

Il est strictement interdit de fumer et d'introduire des produits illicites (alcool, drogue, armes etc.) dans les locaux municipaux.

Article 6

Aucun duplicata de carte ne sera établi. La perte de cette dernière implique le rachat d'une nouvelle carte à plein tarif.

Article 7

Tableau des activités proposées.

Carte Pass ADULTES 2018 – 2019				
JOURS	ACTIVITES	HORAIRES	AGE	LIEUX
LUNDI	Randonnée	14h00 – 16h30	Adultes & Séniors	Départ gymnase
JEUDI	Marche nordique	09h00 – 11h30	Adultes & Séniors	Départ gymnase
	Gymnastique adaptée <i>Sous ordonnance médicale</i>	08h45 – 11h45		Salle de musculation
	Futsal	19h30 – 20h30	Adultes (+ de 30 ans)	Gymnase

Article 8.

Tarifs + De 16 ans et adultes jusqu'à 55 ans (justifiant être domicilié à Vias): adhésion comprise

- 50 € pour une séance hebdomadaire
- 70 € pour deux séances hebdomadaires
- 100 € pour toutes les séances

Bibliothèque

- Gratuite

Tarif extérieur + De 16 ans et adultes jusqu'à 55 ans (non domicilié sur la commune de Vias): adhésion comprise

- 60 € pour une séance hebdomadaire
- 80 € pour deux séances hebdomadaires
- 110 € pour toutes les séances

Les inscriptions extérieures (non domicilié sur la commune de Vias) ou en cours d'année ne seront possibles qu'en fonction des places disponibles.